

## **Les modalités du concours de recrutement des normaliens au corps d'administrateur de l'INSEE**

L'objectif du concours est de sélectionner les candidats dont les capacités et les orientations sont le mieux adaptées au corps des administrateurs de l'Insee. Du fait de son recrutement, la compétence académique des candidats est considérée comme grande et son évaluation n'est pas prioritaire au cours des épreuves.

Le jury prendra donc en considération au premier chef la logique de la démarche du candidat, laquelle pourra être évaluée à partir du déroulement de son cursus scolaire, mais également de l'expression de sa motivation et de sa connaissance des carrières à l'Insee. Il convient de noter que des réorientations, après des parcours plutôt en sciences « dures » ou au contraire purement littéraires, sont parfaitement admissibles et ne font pas obstacle a priori à la sélection du candidat, à la condition qu'elles soient porteuses d'une démarche convaincante.

Le concours comporte une épreuve écrite et une épreuve orale, notées chacune sur 20 et affectées du même coefficient.

L'épreuve écrite est fondée sur l'examen du dossier fourni par le candidat. Celui-ci doit contenir :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- une note de synthèse de 6 pages maximum - divers documents écrits, articles, mémoires, etc. permettant d'illustrer les points forts de la démarche du candidat. Les documents longs pourront être accompagnés d'un résumé.
- une note donnant le programme des études suivies pendant la scolarité dans l'une des écoles normales supérieures ;

L'épreuve orale dure 45 minutes. Cet entretien débute par un exposé du candidat portant sur son parcours et, le cas échéant, de ses expériences professionnelles. Cet exposé d'une durée de quinze minutes au plus est suivi d'un entretien avec le jury destiné à évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser dans son futur environnement professionnel les connaissances et les compétences acquises en école, et à apprécier sa motivation en adéquation avec les fonctions d'administrateurs de l'INSEE.